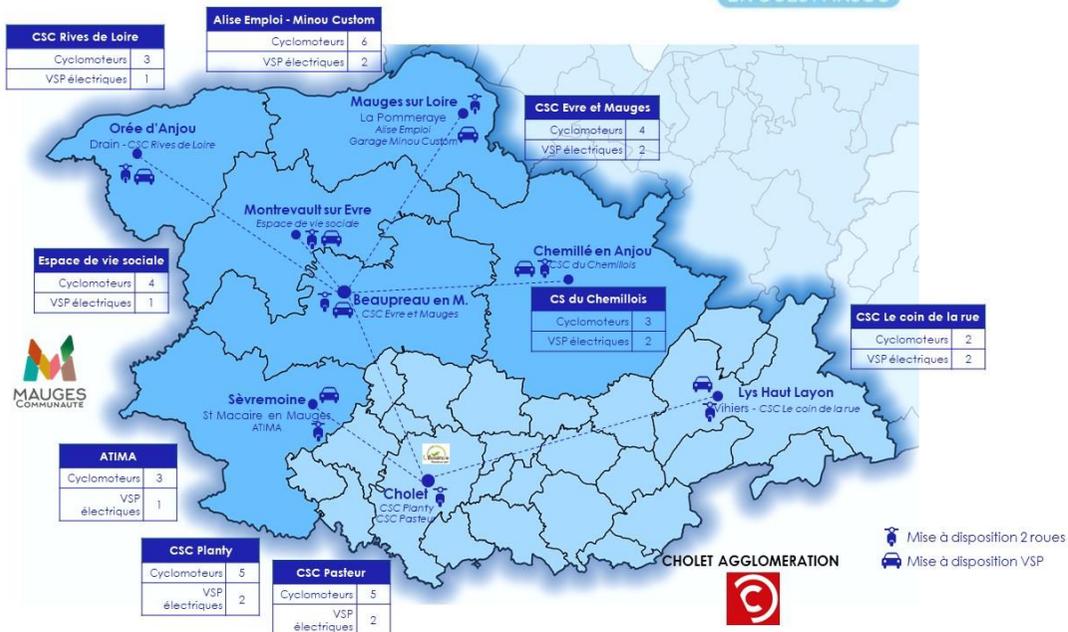


# LES POINTS RELAIS MOBILITÉ

Retrouvez 10 Points relais Mobilité dans le territoire, près de chez vous !

**mobil'izi**  
en route vers l'emploi  
EN OUEST ANJOU



**mobil'izi**  
en route vers l'emploi  
EN OUEST ANJOU

## GUIDE DE L'UTILISATEUR DU SERVICE MOBILITÉ

TOUT SAVOIR POUR EMPRUNTER UN VÉHICULE EN TOUTE SÉCURITÉ

### DES VÉHICULES POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHÉ D'EMPLOI

Mobil'Izi Ouest-Anjou met à disposition des véhicules pour vos déplacements professionnels et administratifs dans 10 points mobilité sur le Ouest-Anjou (Mauges Communauté et Cholet Agglomération).



Dans ce guide, vous allez retrouver toutes les infos nécessaires quand vous empruntez un véhicule : conditions, consignes de sécurité, coordonnées...



### CONTACTS MOBILITÉ

[mobilizi.ouestanjou@leclaircie.fr](mailto:mobilizi.ouestanjou@leclaircie.fr)

02 41 75 94 81



- Centre Social Rives de Loire**  
20 rue JFA Chenouard, 49530 ORÉE D'ANJOU  
Tel : 02.40.98.26.76
- Centre Social Val'Mauges**  
Pl. du Bourg Davy, 49620 MAUGES-SUR-LOIRE  
Tel : 02.41.77.74.29
- ALISE**  
2 rue du Tranchet, 49620 MAUGES-SUR-LOIRE  
Tel : 02.41.77.83.08
- Centre Social Èvre et Mauges**  
10 Rue du Sous-préfet Barre, 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES  
Tel : 02.41.63.06.33
- Centre Social du Chemillois**  
5 Rue de la Gabardière, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU  
Tel : 02.41.30.50.55

**Espace Social France Service**  
17 rue Saint Nicolas Montrevault, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE  
Tel : 02.41.30.06.32

**ATIMA**, 3 La Courbière – St Macaire en Mauges, 49230 SÈVREMOINE  
Tel : 02.41.70.44.23

CHOLET AGGLOMÉRATION

- Centre Social du Planty**  
55 rue du Planty, 49300 CHOLET  
Tel : 02.41.49.04.85
- Centre Social Pasteur**  
1 rue du Docteur Émile Maillard, 49300 CHOLET  
Tel : 02.41.61.01.05
- Centre Social Le Coin de la Rue**  
2 Rue du Comte de Champagne, 49310 LYS-HAUT-LAYON  
Tel : 02.41.75.42.70



## LES VÉHICULES PROPOSÉS



Voiture sans permis électrique



Scooter électrique



Scooter thermique

## AUTONOMIE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**Voiture sans permis :** entre 50 et 75 km

**Scooter :** 45 km

## TARIFS DE MISE À DISPOSITION

**Scooter électrique ou thermique :** 4€/jour | 20€/semaine | 80€/mois

**Voiture sans permis électrique :** 6€/jour | 30€/semaine | 120€/mois

## TARIFS DEPÔT DE GARANTIE

Scooter électrique ou Véhicule sans permis électrique : 100€  
(+ 30€ pour casque / gants)

# mobil'izi

en route vers l'emploi  
EN OUEST ANJOU

## LES CRITÈRES POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE

- Vous résidez ou travaillez sur le territoire de Mauges Communauté ou Cholet Agglomération
- Vous avez au minimum 16 ans
- Vous possédez le BSR/permis AM ou permis B
- Vous avez une fiche de prescription
- Ce prêt de véhicules doit vous servir dans vos démarches professionnelles : emploi (missions, CDD...), formations, démarches administratives, stages, etc.



## LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

- Fournir des véhicules **en parfait état d'utilisation**
- Assurer les véhicules
- Fournir les **équipements de sécurité**
- Assurer le **suivi technique** des véhicules
- (L'Éclaircie se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non-respect des obligations de l'utilisateur)

## LES PROTECTIONS OBLIGATOIRES POUR LES SCOOTERS



## ATTENTION

Les antivol sont fournis avec les scooters. Le prêt de casques et gants est possible sur demande.

## LES OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- Le **transport d'enfants** avec siège auto est **interdit** dans les **voitures sans permis**
- Le **plein ou la recharge des véhicules devra être fait** avant de les rendre, sinon une pénalité pourra être appliquée
- Les véhicules doivent être **maintenus dans l'état initial** durant toute la durée de la mise à disposition.
- Le prêt des véhicules à **une tierce personne n'est pas autorisé**
- Contrôle obligatoire des véhicules 1 fois/mois.
- Assurer le **paiement du dépôt de garantie** et de la mise à disposition
- **Respecter le code de la route**
- **Prendre en charge les contraventions éventuelles**